

Restitution des Ateliers Culture



Atelier #1

Parcours d'engagement bénévole dans les associations culturelles : pourquoi faire ?

Animation :
Olivier LENOIR (COFAC / REMPART)
Dominique JOSEPH (CESE / Fédération nationale
de la mutualité française)



1ère réunion : le jeudi 17 octobre à 20h à 21h45
2ème réunion : le jeudi 7 novembre à 20h à 21h45

p.2



Atelier #2

Droits culturels : comment vivre ensemble et faire Nation ?

Animation :
Marie-Claire MARTEL (COFAC / FUSE)
Charles CONTE (COFAC / La Ligue de
l'enseignement)



1ère réunion : le jeudi 10 octobre de 20h à 21h45
2ème réunion : le lundi 4 novembre de 20h à 21h45

p.4



Atelier #3

L'amateur, un praticien à part entière : regards portés sur les pratiques artistiques et culturelles

Animation :
Vincent NIQUEUX (COFAC / JM France)
Pierre LUNGHERETTI (Théâtre de
Chaillot)



1ère réunion : mercredi 2 octobre de 20h à 21h45
2ème réunion : mercredi 30 octobre de 12h45 à 14h

p.6



Atelier #4

Dialogue culturel sur les territoires : les associations culturelles au coeur des enjeux démocratiques et de la cohésion sociale à l'échelle territoriale

Animation :
Benoit POITEVIN (COFAC / FEMS)
Pierre-Marie GEORGES (AMRF)



1ère réunion : le mardi 22 octobre de 18h à 19h45
2ème réunion : le mardi 5 novembre de 17h à 18h15

p.8

Atelier#1

Parcours d'engagement bénévole dans les associations culturelles

Pour quoi faire ? Comment faire ?

Évolution de l'engagement bénévole

On constate une baisse de l'engagement durable des bénévoles, particulièrement pour les postes de responsabilité dans les associations culturelles. Autrefois, les bénévoles s'engageaient sur de longues périodes et prenaient part aux instances élues (conseil d'administration, bureau...). Aujourd'hui, ces engagements tendent à être plus courts et ponctuels. De plus, du fait d'une certaine baisse de tolérance à la contradiction, certains bénévoles sont plus enclins à quitter l'association à la suite d'un désaccord. On peut attribuer ce changement à des évolutions sociétales et aux attentes différentes des générations actuelles.

Ce phénomène n'est pas propre aux associations ; on le retrouve également dans le secteur de la mutualité.

Aujourd'hui, on s'engage de façon différente dans des fonctions à responsabilité au sein des organisations ; on cherche davantage de souplesse dans sa participation, au travers d'un engagement plus sélectif, projet par projet.

De plus, la complexité accrue des tâches administratives et la nécessité de compétences plus poussées pour certaines fonctions ont tendance à décourager l'engagement bénévole qui est jugé chronophage.

Transitions générationnelles et décalage intergénérationnel

La transition générationnelle est un enjeu central dans les associations.

Les jeunes générations ne partagent pas nécessairement les mêmes références socioculturelles que les anciens.

Elles se posent la question du « retour sur investissement », et interrogent le rapport « coût / bénéfice », lorsqu'elles envisagent de s'engager. Leur rapport au travail a évolué, leur rapport au bénévolat également, avec la recherche d'un équilibre des temps de vie (personnels, professionnels et associatifs). Elles cherchent des expériences enrichissantes et valorisantes, alors que les générations précédentes pouvaient être guidées par un sens du devoir ou de la tradition familiale.

Le bénévolat peut être perçu comme un travail non rémunéré, ce qui crée une dissonance cognitive chez les jeunes, habitués à une rémunération pour leurs efforts.

Le manque de références culturelles communes entre les générations peut rendre difficile l'intégration des jeunes dans les associations traditionnelles. C'est la raison pour laquelle ces derniers ont tendance à créer leurs propres associations à défaut d'intégrer celles qui préexistent.

L'enjeu pour les responsables et élus associatifs d'aujourd'hui est donc d'accepter et de reconnaître ce que les jeunes peuvent apporter à l'association, à son projet à son fonctionnement.

Nouvelles formes de gouvernance

De nouveaux modèles de gouvernance collégiale sont (ré)inventés : les responsabilités y sont réparties entre plusieurs pôles ou commissions, ce qui permet de mieux intégrer les nouveaux membres, et notamment les jeunes, dans les processus décisionnels.

Cette approche peut permettre de créer une « mini-association », une « section jeunes », etc. au sein de l'association, où il est possible de s'investir progressivement sans avoir à assumer immédiatement de lourdes responsabilités.

La collégialité offre un modèle plus inclusif et démocratique, éloignant l'association d'un système pyramidal traditionnel où une seule personne détient le pouvoir. Cela permet d'attirer des profils plus variés et d'encourager la participation des jeunes.

Des modalités telles que le parrainage/marrainage, la coprésidence, la cogestion... contribuent à un « passage de témoin » et une transmission des responsabilités à de nouveaux dirigeants, avec un accompagnement dans le temps. Elles permettent d'anticiper la transmission et de poser cette dernière comme un enjeu de gouvernance.

Reconnaissance et motivation des bénévoles

La question de la reconnaissance des bénévoles apparaît comme un thème central.

Beaucoup de bénévoles se sentent insuffisamment valorisés, notamment par les collectivités locales partenaires, les associations elles-mêmes ou bien les usagers / adhérents des associations. Les bénévoles demandent davantage de reconnaissance, parfois sous forme d'avantages financiers ou d'autres bénéfices symboliques.

Il est important de rendre l'engagement bénévole plus visible et gratifiant pour attirer de nouveaux membres, par exemple au travers de la valorisation de l'expérience acquise en tant que bénévole.

Dans une société où tout se monnaie, les bénévoles – notamment les plus jeunes - cherchent des retours concrets à leur investissement de temps, que ce soit en compétences acquises, en lien social ou en reconnaissance, sans oublier plaisir procuré par le bénévolat.

Relation entre bénévoles et salariés

A la question de savoir si la présence de salariés peut dissuader les bénévoles de s'engager, il est répondu que dans certaines structures, comme les associations culturelles, le bénévolat est souvent complété par des salariés qui assurent la stabilité et la coordination des projets.

Le salariat, dans ces structures, permet de maintenir une continuité dans les activités, alors que les bénévoles, souvent moins disponibles, se concentrent sur des tâches plus ponctuelles – qu'elles soient politiques ou techniques. Il peut aussi avoir une mission d'animation du réseau des bénévoles de l'association.

Le salariat et le bénévolat ne sont pas en concurrence, mais plutôt complémentaires. Dans les associations au sein desquelles les responsabilités financières et administratives sont lourdes, les salariés sont indispensables pour assurer la gestion quotidienne. Les bénévoles, quant à eux, peuvent apporter leur expertise de manière ponctuelle ainsi que leur réflexion, sans avoir à assumer une charge de travail en continu.

La formation des bénévoles

L'accompagnement des nouveaux bénévoles apparaît comme une « méthode douce » pour les impliquer dans le fonctionnement et l'administration de l'association et ainsi faciliter le renouvellement des instances.

La formation des bénévoles et leur montée progressive en compétence est un gage de renouvellement des conseils d'administration. Elle répond aux enjeux que rencontrent les associations et leurs élus : développement durable, outils numériques, gouvernance, lutte contre les discriminations, santé mentale des jeunes...

Le recours au Fonds de développement de la vie associative (FDVA), via les réseaux associatifs ou la mutualisation des demandes des associations locales non fédérées, ainsi que le soutien des collectivités locales doivent permettre d'assurer la nécessaire gratuité de la formation des bénévoles.

Valorisation du projet associatif

La réévaluation régulière du projet associatif est identifiée comme un levier important pour encourager l'engagement.

En effet, se poser la question de la raison d'être d'une association, c'est donner un sens à l'engagement bénévole. Cela permet de mobiliser à la fois les membres plus anciens et les nouveaux arrivants autour d'un projet commun, tout en adaptant les missions et les objectifs aux attentes actuelles. Cela donne envie de s'engager pour un projet associatif désirable.

Offrir aux bénévoles une « proposition de valeur », c'est-à-dire des missions gratifiantes qui leur permettent de s'investir tout en valorisant leurs compétences et leurs intérêts, c'est placer les bénévoles au centre du projet associatif.

Conclusion

Les associations culturelles font face à de nombreux défis en termes d'engagement bénévole. La transition générationnelle, la reconnaissance des bénévoles, et la question de la gouvernance sont autant de thèmes qui nécessitent des adaptations pour répondre aux besoins des bénévoles d'aujourd'hui.

L'idée d'une gouvernance plus collégiale, le partage des responsabilités et une meilleure valorisation des bénévoles semblent être des pistes prometteuses pour favoriser un engagement durable et renforcer les associations culturelles.

Dans un monde en constante évolution dans le domaine, social, économique, environnemental ou sociétal, les associations culturelles se doivent d'être un espace de liberté, d'action et d'expression au sein duquel les bénévoles ont la possibilité d'avoir un véritable parcours d'engagement. C'est parce qu'elles continueront à offrir une vision de la société et une volonté de faire culture avec tous que nos associations accueilleront des bénévoles désireux de s'engager durablement autour de valeurs partagées.

Quelques préconisations pour faciliter le parcours d'engagement bénévole :

- Des associations culturelles recherchant un modèle de gouvernance plus inclusif et démocratique : collégialité, coprésidence ... favorisant ainsi la transmission ;
- Des associations culturelles facilitant la formation de leurs bénévoles pour assurer la montée en compétences et le renouvellement de leurs instances ;

- Des associations culturelles réinterrogeant régulièrement leur projet associatif pour que celui-ci continue d'être « désirable » par les nouveaux bénévoles qui seront les élus associatifs de demain.

Atelier #2

Droits culturels : comment vivre ensemble et faire nation ?

Les droits culturels, aujourd'hui, se révèlent comme des éléments essentiels à la construction de l'identité et au bien-être des individus. Ils offrent la possibilité de se connecter à son environnement, d'explorer son patrimoine et de renforcer les liens avec sa communauté. Ces droits vont bien au-delà de la simple consommation d'œuvres artistiques ou de divertissement ; ils représentent un moyen puissant pour ancrer les individus dans une histoire commune, leur permettant d'exprimer et de valoriser leurs propres expériences. Dans un contexte où les enjeux de reconnaissance et de participation culturelle sont de plus en plus prégnants, il devient crucial d'explorer l'importance des droits culturels, d'analyser les défis qui entravent leur mise en œuvre, ainsi que de promouvoir un dialogue inclusif. Manque la notion de pratiques. Intro deux textes fondamentaux et définition.

I. Les droits culturels comme vecteurs d'identité et de lien social

Connexion à l'environnement et valorisation du patrimoine

Les droits culturels offrent aux individus la possibilité de se reconnecter à leur environnement immédiat et à leur histoire personnelle et collective, leur historicité. Dans des contextes variés, tels que les banlieues, les zones rurales ou les petites villes, ces droits permettent aux habitants de redécouvrir leur patrimoine et de le réinterpréter à travers leurs propres récits. Des initiatives comme les balades urbaines témoignent de cette dynamique. Ces balades, souvent organisées par des acteurs locaux, encouragent les participants à redécouvrir des lieux souvent perçus comme anonymes ou sans histoire, en leur offrant une nouvelle perspective. Par ce biais, les habitants se réapproprient des espaces et valorisent des histoires qui, autrement, seraient restées dans l'ombre. Telles les ballades organisées par les Amis de la Commune, les Jardins ouvriers des vertus d'Aubervilliers ou les habitants des Petites Cités de Caractères.

En milieu rural, la culture est souvent portée par des bénévoles qui jouent un rôle crucial dans l'animation de la vie locale. Ces individus, passionnés par leur territoire, organisent des événements culturels, accueillent des artistes et s'investissent dans des projets collectifs. Leur engagement contribue à l'émergence d'une culture locale riche et variée, qui résonne avec les spécificités de chaque territoire et peut nourrir une création artistique d'aujourd'hui. (Ex UPCP Métive). Toutefois, ces bénévoles se heurtent souvent à un manque de reconnaissance et d'accompagnement. Ils expriment le besoin de soutien pour acquérir les compétences nécessaires et se sentir pleinement légitimes dans leur rôle. En répondant à cette demande, il serait possible de structurer les initiatives culturelles de manière à ce qu'elles soient durables et significatives.

Renforcement du lien

Au-delà de la simple valorisation de l'héritage culturel, les droits culturels renforcent également les liens sociaux au sein des communautés. Les projets collaboratifs impliquant des collectivités et des associations locales offrent aux citoyens l'opportunité de co-construire leur patrimoine, qu'il soit matériel, immatériel ou naturel. Cette co-construction permet à chacun de participer activement à la définition de ce qui est culturellement significatif pour eux, Permettant ainsi de forger les imaginaires, de se projeter dans un avenir en commun et de construire des projets.

Par exemple, des associations telles que les Petites Cités de Caractère mettent en œuvre des démarches qui placent l'habitant au cœur du processus de création. En valorisant les savoir-faire locaux, les paysages et les récits personnels, ces initiatives favorisent un sentiment d'appartenance et d'engagement chez les participants. En créant des événements qui célèbrent les histoires individuelles, les projets culturels contribuent à la construction d'un tissu social solide et, alors que l'isolement social frappe 12% de la population, il permet de le rompre et de renforcer les solidarités de proximité. Permettant ainsi de forger les imaginaires et de construire des projets.

II. Les freins à la mise en œuvre des droits culturels

Méconnaissance et perception des droits culturels

Malgré l'importance des droits culturels, leur mise en œuvre rencontre plusieurs freins. Tout d'abord, il existe une méconnaissance généralisée de leur véritable portée. Bien que ces droits aient été intégrés dans le droit positif français avec la loi NotRe, beaucoup de personnes, y compris des acteurs culturels, perçoivent encore ces droits comme une opposition à la démocratisation culturelle, centrée principalement sur l'accès à des œuvres et manifestations. Cette vision réductrice de la culture limite la compréhension des droits culturels, qui visent à

encourager une implication active et diversifiée des individus dans la création et la participation culturelles. En conséquence, une approche descendante prévaut souvent, où il s'agit de "faire culture" pour des publics ciblés, sans leur permettre d'en être véritablement acteurs. On peut imaginer aller plus loin en articulant démocratisation et démocratie culturelle. Par exemple, plan Culture et Ruralité pourrait donner toute sa mesure si elles s'appuyaient avoir accès à toute la diversité des ressources y compris publiques.

Craintes des artistes et restrictions à la liberté de création

Un autre frein important est la crainte que l'exercice des droits culturels limite la liberté de création des artistes. Certains créateurs redoutent de se voir contraints par les attentes des communautés et de perdre ainsi leur individualité artistique. Pourtant, les droits culturels n'entendent pas restreindre la créativité. Au contraire, ils encouragent un dialogue enrichissant entre artistes et publics, où les deux parties s'influencent mutuellement. Ce processus peut permettre d'éviter que l'artiste ne devienne "prisonnier d'un certain public", en lui offrant la liberté de s'inspirer des échanges tout en préservant son intégrité créative. Les droits culturels de l'artiste existent aussi et il peut tout à fait continuer à créer indépendamment des attentes du publics ou d'une commande.

Cependant, il est également crucial de reconnaître que la liberté de création fait face à des restrictions. Des formes de censure, qu'elles soient étatiques, religieuses ou culturelles, peuvent entraver la libre expression artistique. Des organisations comme la Ligue des droits de l'homme, avec son Observatoire de la liberté de création, dénoncent ces pressions exercées par divers groupes, politiques et religieux, qui tentent de restreindre certaines expressions artistiques jugées sensibles. Ces limitations rappellent la complexité d'une liberté d'expression qui, bien que fondamentale, doit se négocier dans un contexte de tensions idéologiques et éthiques.

Inégalités d'accès aux ressources

L'accès aux ressources financières pour soutenir les projets culturels reste un enjeu majeur. Les initiatives autour du patrimoine culturel immatériel sont souvent inégalement soutenues, en particulier en dehors des centres urbains. Certaines Régions, ou autres collectivités, malgré leur engagement dans des politiques de soutien à la langue et aux pratiques locales, peinent à allouer des moyens suffisants pour explorer et préserver la mémoire collective et les savoirs informels. Ces ressources sont essentielles pour permettre l'expression des droits culturels, en garantissant que toutes les voix, y compris celles des communautés marginalisées, soient entendues et valorisées.

III. Vers un dialogue inclusif et une redéfinition de la notion de nation

Droits culturels et pluralisme culturel

La discussion sur les droits culturels s'inscrit également dans une réflexion plus large sur la notion de Nation. Les droits culturels impliquent la reconnaissance et le respect des diversités culturelles, qui semblent souvent en tension avec l'idée d'une nation homogène. Cependant, il est crucial de trouver un équilibre entre identité nationale et pluralisme culturel. Les droits culturels peuvent servir de fondement à une société plus cohésive, où chaque individu est libre de s'exprimer et de voir sa culture respectée. Les droits culturels n'impliquent pas le relativisme culturel. Cela peut renforcer le sentiment d'appartenance à une nation qui inclut toutes ses composantes, et non qui les exclut. Ainsi, la langue de la Rep est le français (art 2) et (art 75) les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. L'existence de langues régionales ne remet pas en cause l'idée de Nation.

Droits culturels et nation

La nation, notion juridique, n'est pas le nationalisme qui est une idéologie.

Il est nécessaire de réconcilier la notion de nation avec celle de société constituée d'individus ayant des liens entre eux. La Nation est un héritage de la Révolution française, fondée sur l'égalité et la liberté, et elle nous constitue en sujets de Droit. Nous refusons que ce terme de Nation soit assimilée au nationalisme. Au lieu d'être perçue comme une entité figée, la nation doit être envisagée comme un projet collectif en constante évolution, intégrant les apports culturels de chacun. Cette redéfinition passe par une prise de conscience des histoires multiples qui composent une nation et de la manière dont ces récits peuvent enrichir le tissu social. L'enjeu des politiques culturelles est de constituer une culture commune à partir des ressources culturelles de chacun. Ces politiques sont essentielles à la Démocratie et s'inscrivent aussi dans ce que l'on est en droit d'attendre de l'Europe. On peut se sentir à la fois Corse, Breton, Alsacien ou Guyanais et français... et européen.

L'importance de l'engagement collectif

Dans la pratique quotidienne, beaucoup d'acteurs développent sur des actions concrètes qui favorisent la cohésion sociale. Par exemple, des initiatives de coopération et de partage culturel, telles que des repas communs, sont des moyens efficaces de tisser des liens. Ces interactions contribuent à la construction d'un véritable vivre-ensemble, pouvant constituer la base d'une nation renouvelée, fondée sur la solidarité et l'échange. En créant des espaces de dialogue où toutes les voix sont entendues, les personnes peuvent travailler ensemble, coopérer, pour construire une identité collective enrichie par la diversité.

Conclusion : Un chemin à tracer ensemble

La réflexion sur les droits culturels et la notion de nation dépasse une simple dichotomie entre inclusion et exclusion. Elle invite à envisager un espace commun où les différences sont valorisées et où le dialogue est primordial. En définitive, le défi est de trouver ensemble un chemin vers une nation qui ne serait pas une juxtaposition d'individus, mais une communauté vivante et dynamique, où chacun peut s'épanouir tout en contribuant à un projet collectif. Cela nécessite un engagement de tous les acteurs, une volonté de redéfinir les termes du débat, un accord sur les termes du débat, et, surtout, un respect profond des diversités qui composent notre société. Les droits culturels, en tant qu'instruments de participation et d'expression, doivent être reconnus comme fondamentaux pour le bien-être collectif. Par un engagement collectif, une véritable transformation des perceptions et des politiques peut être réalisée, favorisant ainsi une société où chaque individu a la possibilité de s'épanouir pleinement et de contribuer à un patrimoine culturel partagé.

Conscient de ce qui est à changer, la culture peut révéler ce qui doit être changé. Le culturel et le social doivent se relier sans cesse. La culture ne peut être figée. Volonté d'engagement.

Avant même de penser faire nation, il est urgent de faire société.

Atelier #3

L'amateur, un praticien à part entière

Regards portés sur les pratiques artistiques et culturelles

Trop souvent encore, on s'en tient à réduire l'amateur/l'amatrice à une notion de « non-professionnel » en méconnaissance persistante de la spécificité artistique et sociale de son engagement. On choisira ici de formuler cette notion comme proposé par la COFAC, et parlerons de façon générique de « pratique en amateur ».

Un rôle fondamental

1. Dans l'acception littérale du terme, l'amateur est bien celui « qui aime » et qui pratique en toute liberté. On doit rappeler à ce propos que les amateurs, qu'ils soient autodidactes, issus de l'enseignement spécialisé ou de toute autre forme de pratique et d'apprentissage, représentent quelque 95% des pratiquants d'art et de culture en France. On est d'abord amateur par choix et par passion ! Et l'on parle bien de tous les champs de ces pratiques : théâtre, danse, musique, cirque, mais aussi patrimoine, arts plastiques, musées, cinéma, technique, vidéo, etc...

2. La pratique en amateur est forte de son immense mobilisation sociale et de l'engagement unique des populations sur leur territoire, tout particulièrement en ruralité où elle est souvent seule forme d'expression artistique existante, tant en festivals qu'en pratiques régulières, chantiers ou diffusion.... A ce titre, les praticiens en amateur sont des acteurs absolument essentiels de la démocratie culturelle et de l'expression des droits culturels des habitants. Les amateurs sont « acteurs » de leur pratique ; leur rôle est également déterminant dans le lien à leurs publics qui, bien souvent, ne s'autoriseront à fréquenter les salles et les œuvres que par le lien personnel qu'elles ont avec eux. Nous sommes ici au cœur des enjeux fondamentaux d'éducation populaire et d'une expression majeure des droits culturels de chacun.

3. L'amateur est acteur de plein droit de la création artistique et de l'accès aux œuvres, tant du répertoire que contemporaines. Sa liberté d'engagement est porteuse d'émotion, de plaisir d'exigence et d'expression artistique singuliers. Les enjeux d'EAC sont majeurs mais doivent savoir intégrer l'ensemble de ces enjeux globaux de création et de qualification artistique... A ce titre, la place de la diffusion pour l'expression des pratiques en amateur est absolument déterminante. Elle doit savoir faire la part de la spécificité de l'engagement artistique des personnes, notamment en expression collective.

4. La complémentarité bien comprise avec le monde artistique professionnel est source non pas d'opposition mais d'enrichissement constant, par toutes voies innovantes de coopération, de formation, d'encadrement et de partage artistiques. Le soutien aux pratiques en amateur a, par essence, un lien étroit avec le soutien à la création.

5. Au total, il y a urgence d'un dépassement d'une vision réductrice de ces pratiques pour en reconnaître la spécificité et le rôle social déterminant.

Un enjeu majeur de reconnaissance

1. Au-delà de la seule identification de la singularité des pratiques en amateur doit être posée la question de leur reconnaissance par le politique et, partant, d'un constat effectif de la profonde inégalité de l'accès des populations à ces pratiques. Il en va de l'enjeu majeur d'une généralisation de dispositifs d'accompagnement de celles-ci. Si les communes jouent aujourd'hui un rôle majeur dans l'appui à l'économie -souvent modeste- de la pratique en

amateur, il reste un enjeu fort de reconnaissance « structurelle » de celle-ci par les autres collectivités territoriales et les Drac.

2. Parmi les problématiques très importantes demeurent celle de l'accès aux lieux, de répétition comme d'expression en public. Cela interroge notamment l'ouverture des écoles de musique d'une part, et le lien aux institutions de diffusion, d'autre part (scènes labellisées, théâtres de ville... via leur cahier des charges notamment) autrement que par la concession souvent réductrice aux seuls « spectacles de fin d'année »...), mais aussi aux établissements scolaires vidés de leur élèves tant en week-end qu'en vacances...

3. Sous réserve d'une juste compréhension de la singularité de la démarche artistique des amateurs, pourquoi ne pas envisager de véritables résidences ou jumelages avec des salles ?

4. Aujourd'hui, un certain nombre de chantiers et d'outils s'attachent à répondre positivement à des questionnements larges d'accès à la culture pour les amateurs : part collective du pass Culture, portage national de ces questions par la DG2TDC ou L'INSEAC, plan fanfare, printemps de la ruralité, été culturel, charte culture, ainsi que de multiples dispositifs locaux portés précisément par le monde associatif dans le champ de l'éducation populaire. L'enjeu majeur est bien de rassembler tout cela dans une stratégie globale qui sache prendre en compte la réalité de ce terrain.

Des pistes pour la reconnaissance des pratiques amateur

1. Mener une grande étude de fond sur les secteurs de pratique amateur, sans amalgame global avec les études plus génériques des « pratiques culturelles » qui incluent -certes non sans intérêt- toutes les pratiques de consommation -notamment numériques- On parle bien ici du champ des pratiques de terrain, notamment collectives. On méconnaît encore trop souvent les chiffres de pratique, en milliers de collectifs, d'ensembles, de manifestations de type festivals, et en centaines de milliers de pratiquants... Cela pour pouvoir affiner les politiques culturelles et les soutiens dédiés à ces pratiques.

2. Poursuivre les objectifs de généralisation de l'EAC pour que chaque jeune puisse y avoir accès durant sa scolarité, quelle que soit son origine sociale ou territoriale.

3. Savoir inclure davantage les amateurs dans toute la chaîne de formation et d'accompagnement de l'enseignement spécialisé, en prenant en compte la spécificité de disciplines différentes, et en donnant sa juste place à un accompagnement motivant en fonction de l'engagement, des aspirations de la motivation et d'une approche fine de l'objectif qualitatif de chacun, notamment dans la volonté d'une expression collective forte.

4. Ouvrir aux praticiens amateurs les écoles de musique sur les plages non-dédiées à l'enseignement et interroger de la même façon les établissements scolaires, à l'instar de ce qui passe souvent à l'étranger, avec la prise en compte adaptée des moyens, assurances et responsabilités induites.

5. Plus largement, en concertation et coordination étroite avec les communes, premier soutien des amateurs, soutenir toutes formes de mise à disposition locale d'espaces de répétition et de représentation.

6. Appuyer des projets de compagnies amateur en association avec des théâtres et institutions publiques, selon un modèle de jumelage spécifique, prenant en compte les croisements adaptés avec les milieux professionnels sans confusion des objectifs.

7. Développer les soutiens aux festivals amateurs, notamment en milieu rural, sur la base de démarches d'évaluation adaptées.

8. Renforcer les démarches de visibilité et d'interconnaissance des pratiques artistiques en amateur au sein des réseaux associatifs culturels, tout particulièrement en termes de mobilité et de mutualisation d'équipements techniques pour pouvoir pratiquer se produire au plus près des habitants.

Toutes préconisations s'inscrivant dans une démarche renforcée de connaissance et de reconnaissance institutionnelle des pratiques en amateur par les pouvoirs publics, notamment via les Drac, en insistant sur l'importance du lien social et du rôle éminent de ces pratiques dans la transmission de la culture et, plus largement, de l'expression artistique dans la société.

Atelier#4

Dialogue culturel sur les territoires

Les associations culturelles au cœur des enjeux démocratiques et de la cohésion sociale à l'échelle territoriale

Conditions d'un dialogue fructueux entre les associations et les parties prenantes

Les échanges montrent que le dialogue entre associations culturelles et parties prenantes varie fortement en fonction des territoires et des personnes. Le préalable est donc d'identifier et de sérier les parties prenantes ; par exemple quand on s'adresse à la Région les administratifs sont souvent un barrage difficile à franchir. La plupart affirment que c'est plus simple au niveau des communes, où les élus sont plus proches. Il y aurait donc des différences d'approche en fonction des collectivités et leurs groupements : commune, intercommunalité, département, région.

Une des difficultés actuelles est que certaines collectivités deviennent elles-mêmes des opérateurs culturels, avec des projets qui peuvent parfois ne servir que de vitrines politiques. Cela se produit à l'échelle des départements, des régions, des agglomérations, ou des intercommunalités. Cette situation crée une forme de concurrence avec les acteurs associatifs, qui réalisent pourtant un travail de maillage territorial plus précis, souvent avec des coûts différents.

Relation avec les élus locaux : Il apparaît essentiel que les élus soient convaincus que la culture est primordiale pour l'épanouissement des individus et des territoires qu'il s'agisse de patrimoine ou d'autres pratiques culturelles. Le premier travail semble d'initier un travail sur le fond avant de commencer à présenter les projets, actions et demandes d'aides.

Certaines associations, comme celles impliquées dans la pratique musicale amateur ou les fanfares communales, rapportent qu'elles bénéficient souvent d'un dialogue fructueux avec les maires et les élus locaux. Toutefois, ce dialogue devient plus difficile lorsqu'il s'engage avec les intercommunalités. Il peut exister une tension entre le souhait de maintenir une identité communale et la pression croissante exercée par les structures intercommunales qui prennent en charge des compétences culturelles.

Difficultés à se faire entendre : Certains représentants d'associations témoignent de la difficulté à engager un dialogue constructif avec les élus, en particulier au niveau régional. Les rendez-vous avec les responsables régionaux sont souvent reportés ou ignorés, et les associations se sentent parfois négligées, malgré leur rôle essentiel dans l'animation des territoires.

Appartenir à un réseau régional et/ou national apparaît pour certains la solution pour mutualiser les moyens et les expériences et ainsi faciliter le dialogue avec les collectivités.

Pour parvenir à un dialogue fructueux pour tous et à l'écriture d'un projet commun, l'avenir semble résider dans une meilleure connaissance mutuelle pour toutes les parties prenantes. Cela implique une capacité à animer de véritables espaces de concertation à l'échelle des territoires, avec des paroles équivalentes pour chacun ; mais à ce stade, le terme si souvent employé de « co-construction » apparaît plus comme un alibi de concertation non effective. Se pose alors la question de la formation des élus et des cadres associatifs à ce genre de pratique, apparemment mieux appréhendée par les professionnels.

Le « chacun dans son coin et dans son champ » est révolu : il faut agir ensemble pour structurer des projets culturels de territoire.

Renforcement des liens entre associations et institutions culturelles, collectivités et citoyens

Évolution des partenariats : Les associations rapportent que les partenariats avec les institutions culturelles locales deviennent de plus en plus difficiles à maintenir. Alors que certains partenariats existaient depuis longtemps, on observe désormais une tendance à la location de services et de matériel, là où il y avait auparavant une mise à disposition gratuite. Ce changement de paradigme complique la collaboration entre associations et institutions, surtout dans les territoires ruraux où les ressources culturelles sont limitées.

Nécessité de conventionner : Pour éviter que les partenariats reposent uniquement sur des relations informelles, de nombreuses associations souhaitent formaliser les collaborations par des conventions avec des chartes de partenariat. Cela permettrait de stabiliser les relations au-delà des changements de personnel ou d'élus.

La liberté associative est questionnée au travers de convention cadre pluri acteur comme par exemple : association, Région/État (DRAC). L'élaboration d'une charte d'engagement réciproque en amont serait peut-être un garde-fou efficace pour éviter une tutelle dirigiste.

Autonomie de l'association dans un contexte de marchandisation ou de « servicialisation »

La transformation de la gestion culturelle des collectivités en une logique plus marchande affecte directement les associations culturelles. Le mot « servicialisation » n'est pas exagéré, avec des exemples concrets rapportés, comme celui d'un élu qui s'est mis en travers de la bibliothèque associative, pour lui préférer une micro-folie. On tue la passion et la participation citoyenne, pour aller vers de la consommation.

Transition vers la monétisation : Plusieurs intervenants notent que des services autrefois gratuits, comme la mise à disposition de salles communales ou de matériel, sont désormais facturés. Cette situation crée des difficultés pour les associations qui dépendent de ces services pour organiser des événements. Cela amène les associations à se focaliser davantage sur la gestion que sur leur engagement artistique et culturel. Cette monétisation crée des tensions, surtout en milieu rural, où les moyens financiers sont souvent limités, mais où la passion reste un moteur clé de l'action culturelle.

Défis financiers croissants : Face à la réduction des subventions publiques, plusieurs associations se tournent vers le mécénat privé comme une source alternative de financement. Cependant, il est souvent difficile de savoir à qui s'adresser pour obtenir du soutien financier.

Effets sur la qualité des projets : La monétisation croissante risque de réduire la qualité des projets artistiques et culturels, car les associations doivent allouer une part de plus en plus importante de leurs ressources à la gestion administrative plutôt qu'à la création. Cela pose également un problème de durabilité pour les petites associations qui ont du mal à couvrir ces coûts supplémentaires.

Importance de l'autonomie associative : Les intervenants insistent sur la nécessité de défendre l'indépendance des associations. La perte d'autonomie est souvent perçue comme le début de la fin pour ces structures, car cela réduit leur capacité à innover et à s'adapter aux besoins locaux. Ils appellent à une meilleure compréhension des élus de ce que signifie l'autonomie associative, et proposent d'introduire des outils pédagogiques pour sensibiliser les élus à ce sujet.

Droits culturels

Le concept est intéressant pour les professionnels de la culture, mais pour les citoyens engagés, il est très éloigné de leur considération, et son application est donc limitée.

Droits culturels peu connus : Les bénévoles et acteurs de terrain semblent encore peu familiarisés avec les concepts de droits culturels, bien que ce sujet soit de plus en plus débattu parmi les professionnels du secteur. Il peut y avoir une fracture entre les techniciens sur le terrain, la direction de la culture de leur commune, et parfois la direction d'équipements culturels, qui interprétait les propositions d'une façon plutôt négative, avec des questionnements très marqués. En revanche, les élus ont une tout autre lecture.

Il ressort des échanges que beaucoup de structures peuvent, sans le savoir, participer à cet exercice des droits culturels. L'idée est de nourrir une politique culturelle globale d'action qui part des habitants, des citoyens.

Écoute des territoires ruraux : Pour certains intervenants, la mise en œuvre des droits culturels doit passer par une meilleure écoute des besoins des territoires ruraux. Les associations locales doivent être consultées et intégrées dans les décisions concernant la politique culturelle, afin de garantir que ces droits prennent en compte les réalités locales et la diversité des pratiques culturelles sur le terrain.

Conclusion provisoire

Dans ce contexte de changements, les associations culturelles font face à des défis importants liés à leur autonomie, à leur gestion financière et à leur capacité à maintenir un dialogue constructif avec les élus. Il est essentiel de préserver l'indépendance des associations tout en cherchant à renforcer les partenariats avec les institutions et à encourager une meilleure reconnaissance des droits culturels. La mutualisation des ressources et la coopération entre associations apparaissent comme des solutions viables pour surmonter ces obstacles, mais elles nécessitent une volonté politique et des structures de soutien adaptées.

Préconisations pour renforcer le dialogue culturel sur les territoires

1. Renforcer le dialogue avec les parties prenantes :

- Améliorer la formation des élus : organisation de formations pour sensibiliser les élus, notamment au niveau communal et intercommunal, sur l'importance de la culture et du rôle des associations, de leur autonomie et des droits culturels.
- Favoriser un dialogue régulier : mise en place de rencontres régulières entre les associations et les élus pour échanger sur les besoins et les défis rencontrés, et éviter ainsi la coupure entre les décisions politiques et les réalités locales.

2. Limiter la monétisation excessive des services culturels :

- Conventionner : établissement de conventions claires avec les associations pour la mise à disposition de services (salles, matériel), en évitant une marchandisation qui rendrait ces services inaccessibles.
- Équilibrer passion et gestion : création de modèles de soutien qui valorisent le bénévolat et la création, tout en facilitant une gestion financière durable. Reconnaissance par les collectivités de la valeur immatérielle des contributions associatives

3. Favoriser la coopération inter-associative et la mutualisation des moyens :

- Encourager la création de réseaux locaux ou régionaux d'associations pour favoriser la mutualisation des ressources (salles, matériel, expertise) et des compétences.
- Partager les initiatives qui fonctionnent bien : mise en place d'un échange de bonnes pratiques à tous les niveaux territoriaux.

4. Renforcer la reconnaissance des droits culturels :

- Sensibiliser : mise en place de campagnes d'information sur les droits culturels auprès des bénévoles et des fonctionnaires territoriaux pour qu'ils s'approprient ces concepts.
- Intégrer les droits culturels dans les politiques locales : actions auprès des associations d'élus locaux pour qu'elles diffusent une information sur les droits culturels tant d'un point de vue légal que sociétal.

5. Diversification des sources de financement :

- Encourager les partenariats public-privé : promotion du gagnant-gagnant de l'investissement dans le secteur culturel avec des entreprises locales en particulier dans les zones rurales où les financements publics sont plus faibles.
- Concevoir un outil réglementé public-privé d'avances de trésorerie pour permettre aux associations de participer à des programmes européens

6. Préserver l'autonomie des associations :

- Veiller à l'indépendance associative : travail auprès des élus et de leurs associations pour que les associations gardent leur indépendance en termes de programmation et de choix d'actions, même lorsqu'elles bénéficient de subventions publiques.
- Sensibiliser à l'importance de l'autonomie : création d'outils pédagogiques destinés aux élus et aux techniciens pour leur expliquer la plus-value d'une autonomie associative dans la vie culturelle locale.

Biographie des animateurs



Charles CONTE est chargé de mission laïcité à la Ligue de l'enseignement. Dans ce cadre il anime le Comité national laïcité interne à la Ligue et suit les travaux du Réseau laïque européen, rassemblant 12 organisations.

Il assure le secrétariat des Cercles Condorcet, cercles culturels de la Ligue, et est le rédacteur de l'édition "Cercles Condorcet" dans le Club de Médiapart. Il anime également le travail collectif des Cercles sur l'Europe et l'Union européenne.

Charles CONTE travaille sur les droits culturels dans ces différentes instances.



Pierre-Marie GEORGES est un géographe et chercheur associé au Laboratoire d'Études Rurales de l'Université Lumière Lyon 2. Chargé de mission auprès du directeur de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), il est responsable stratégie et média au sein de cette structure nationale qui fédère plus de 13 000 communes rurales, et y coordonne notamment les travaux de la commission Culture.

Il est spécialisé dans l'étude des espaces ruraux, notamment à travers leur transformation culturelle et sociale. Sa thèse de doctorat, soutenue en 2017, explore les dynamiques artistiques et culturelles en milieu rural et leur rôle dans la redéfinition des ruralités contemporaines.



Dominique JOSEPH a débuté son parcours professionnel dans la Fonction publique d'état où elle a découvert les valeurs et actions de la Mutuelle des Agents des Impôts (MAI). Elle s'y est engagée en qualité de militante bénévole de terrain puis elle a été élue au Conseil d'administration en 1991. Tout au long de ses responsabilités successives en Mutualité et au sein de l'Économie sociale et solidaire (ESS), elle a milité pour l'effectivité des droits républicains et s'est toujours engagée dans la lutte contre toutes les formes de discriminations. Éluée

Secrétaire générale de la Mutualité française de juin 2026 jusqu'en octobre 2023, Dominique JOSEPH a créé le réseau MutElles, réseau des Femmes en Mutualité, dont elle est présidente.

Conseillère du Conseil économique, social et environnemental (CESE) en qualité de représentante de la Mutualité, elle est Vice-Présidente de la DDFE (Délégation des Droits des Femmes et de l'Égalité) et préside le Groupe Santé & Citoyenneté. Elle est rapporteure de l'avis « Fin de vie : faire évoluer la loi ? » et corapporteuse avec Martin BOBEL (groupe des associations) de l'avis « Financement des Associations : une urgence démocratique »



Alors qu'il est encore étudiant, **Olivier LENOIR** découvre REMPART en participant à un chantier de bénévoles au château de Montgilbert (Allier). Deux ans plus tard, après avoir suivi le cursus de formation mis en place par REMPART, il devient l'un des animateurs bénévoles de ce chantier.

A la fin de ses études d'ingénieur paysagiste, il effectue son service civil d'objecteur de conscience à la Délégation nationale de REMPART. Deux ans plus tard, il en devient salarié, d'abord en tant que chargé de mission, puis Délégué et enfin Délégué général. Aujourd'hui il anime un réseau fort de 200 associations en France et 50 partenaires à l'international, dont la mission est de faire du patrimoine l'affaire de toutes et tous.

Olivier LENOIR représente REMPART au CA de la COFAC, dont il est le Trésorier.



Pierre LUNGHERETTI a occupé plusieurs postes dans le domaine culturel. Il est directeur délégué du Théâtre national de Chaillot depuis janvier 2022. Il a été le directeur général de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême de janvier 2016 à janvier 2022.

Tout d'abord directeur du théâtre Kallisté et des affaires culturelles de la Ville d'Ajaccio entre 1996 et 2003, il devient, de 2005 à 2009, directeur général de la culture de la Ville de Rennes.

De 2009 à 2012, il rejoint le cabinet de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication où il assure les fonctions de conseiller, directeur adjoint puis directeur de cabinet de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture. Il occupe le poste d'adjoint au directeur général de la création artistique (DGCA) au ministère de la

Culture de 2012 à 2013. Il a également été conseiller de la ministre de la Culture de la République d'Albanie de 2013 à 2015 et directeur régional des Affaires culturelles de 2015 à 2016.

Il est aussi l'auteur du rapport commandé en février 2018 par la ministre de la Culture Françoise NYSSSEN, La bande dessinée, nouvelle frontière artistique et culturelle, remis en 2019 à Franck Riester et qui a donné naissance à BD 20-21, Année de la Bande Dessinée.

Il a été également commissaire général de la candidature de Bastia-Corsica 2028 capitale européenne de la culture de 2022 à 2023.



Marie-Claire MARTEL, juriste de formation, a par la suite eu un parcours d'engagement associatif bénévole de terrain. Très engagée pour la promotion du fait associatif comme mise en acte d'une citoyenneté active, du lien social, de la lutte contre la pauvreté et des droits culturels et de l'ESS, elle préside la Coordination des Fédérations et Associations de Culture, la COFAC. En 2019, elle a initié les Rencontres Culture qui font se croiser et mettent en synergie les actions culturelles des associations de tous horizons (social, environnemental, tourisme, sanitaire, d'aide internationale...) ainsi que celles des mutuelles, coopératives et fondations.

Vice-présidente du Conseil Économique Social et Environnemental, Marie-Claire MARTEL y représente le groupe des Associations et Fondations. Sa mission déléguée par le Président, Thierry Beaudet, est la participation citoyenne. Elle a été Rapporteuse de l'Avis « Vers la Démocratie culturelle », voté en décembre 2017 et de l'Avis « Engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté » adopté en 2022. Elle siège au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC).



Historien, pédagogue et chanteur lyrique de formation, **Vincent NIQUEUX** s'est consacré professionnellement à l'administration culturelle et au développement du secteur musical.

Au ministère de la culture, il a été de 1989 à 1998 conseiller pour la musique et la danse en Lorraine puis en Provence-Alpes Côte-d'Azur, avant de prendre en charge la mission de l'action régionale puis le département des affaires régionales, internationales et des publics à la Direction de la musique et de la danse. A ce titre, il a suivi notamment les enjeux de la décentralisation et l'action des réseaux de développement musical et de pratiques amateur (notamment les associations départementales et régionales de développement musical et chorégraphique).

Directeur général de l'ITEMM (Institut technologique européen des métiers de la musique – Le Mans) de 1998 à 2008, il a pu contribuer à développer à la fois le champ professionnel et la filière diplômante de la facture instrumentale et des métiers du son.

Depuis la fin 2008, il est directeur général des JM France (Jeunesses Musicales de France).



Benoit POITEVIN est administrateur de la Fédération des Écomusées et Musées de Société dont il a été trésorier pendant 20 ans, ainsi que Vice-président de la COFAC et administrateur suppléant du Mouvement Associatif. Investi dans le monde mutualiste et l'Économie Sociale et Solidaire, il est depuis 2018 administrateur de SMACL Assurances.

La mer est son premier univers, officier de marine marchande il navigue au long cours puis pose son sac à terre pour s'investir comme bénévole dans la préservation et la valorisation du patrimoine maritime et entamer des études d'ethnologie. Il est un des acteurs de la création de la Fondation du Patrimoine Maritime et Fluvial en 1992. En 1996, il refonde l'écomusée du marais salant sur l'île de Ré dont il devient le directeur. Toujours avide de connaître d'autres territoires et d'échanger, il engage l'écomusée dans des coopérations internationales. Depuis 10 ans, il transmet et partage son expérience de l'écomuséologie, du management associatif et du mutualisme comme consultant au travers de missions de terrain en métropole, en Guyane et à l'international.

Partenaires et soutiens

